

# **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **du 6 OCTOBRE 2015**

---

L'an deux mille quinze, le six du mois d'octobre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LE TOURNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Marie-Claude AGULLANA, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

PRESENTS : MM. AGULLANA. GOYON. SAJOUS. RIVIERE. BERTHEAU. ARAGUAS. DAUPHIN. GALL. GRAS. MORIN. GRIMEAU. GRAS. SACCO. NEITHARDT

ABSENTE ayant donné procuration : Mme SAVARY à Mme GRIMEAU

ABSENT excusé : M. BOUTERET

CONVOCATION du 30 septembre 2015

SECRETAIRE : Mme GRIMEAU.

### **APPROBATION PV SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2015** **N°2015-49**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Approuve le compte rendu du procès-verbal de la séance du 30 juin 2015.

### **RECRUTEMENT AGENTS RECENSEURS** **N°2015-50**

Le Maire expose que le recensement de la population se déroulera en 2016 et qu'il y a lieu de recruter deux agents recenseurs pour réaliser cette opération.

La collecte débutera le 21 janvier 2016 et se terminera le 20 février 2016. Les agents devront au préalable suivre deux demi-journées de formation et effectuer une tournée de reconnaissance.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement en 2016,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A l'unanimité,

. La création de deux postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement de la population 2016,

. Charge le Maire de recruter ces deux agents et d'établir les contrats.

### **FUSION COMMUNAUTES DE COMMUNES** **N°2015-51**

Le Maire rappelle que la loi NOTRe en date du 7 août 2015 vise à réorganiser le territoire et propose une nouvelle orientation de la rationalisation de la carte intercommunale en imposant le regroupement et le renforcement des communautés de communes.

Les intercommunalités passeront de 5 000 à 15 000 habitants et seront organisées autour de

bassins de vie.

Les principaux changements induits par cette loi porteront sur :

- . un nouveau dispositif de rattachement des communes qui se trouveraient en situation d'isolement ou de discontinuité avec leur EPCI (établissement public de coopération intercommunale) à fiscalité propre,
- . un renforcement du bloc des compétences obligatoires des communautés de communes,
- . une modification du champ de compétences nécessaires aux communautés de communes et des communautés de communes pour être éligibles à une bonification de la DGF (dotation globale de fonctionnement).

Le Préfet proposera donc un projet de schéma de regroupement intercommunal sur lequel les communes devront se prononcer avant le 31 décembre 2015.

Mme AGULLANA expose que plusieurs scénarii sont envisageables pour l'Artolie. Un rattachement aux CDC des Portes de l'Entre-Deux-Mers, des Côteaux de Garonne, du Canton de Targon, de Podensac, voire à la CDC du Créonnais serait possible.

Elle ajoute que Mme SCOTT, Présidente de la CDC du Vallon de l'Artolie, souhaiterait la création d'un territoire qui conserverait une unité le long de la Garonne et surtout, ne générerait pas l'éclatement de notre communauté de communes ; elle en a fait part au Préfet.

M. ARAGUAS déplore le manque d'informations émanant de la CDC du Vallon de l'Artolie. Il est dommageable que les élus concernés soient dépossédés d'un débat démocratique.

Il serait pour sa part favorable à un rattachement à Podensac. Mme AGULLANA n'est quant à elle pas opposée à un regroupement avec Targon.

Elle ajoute que les paramètres fiscaux sont évidemment à prendre également en considération.

Dans l'attente d'éléments complémentaires, le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir aux orientations qu'il souhaiterait prendre.

## **COMMISSION FUSION CDC – SCHEMA DEPARTEMENTAL COOPERATION INTERCOMMUNALE** **N°2015-52**

Le Maire demande à l'assemblée de désigner deux élus chargés de représenter Le Tourne à la Commission Fusion des communautés de communes au sein de la CDC du Vallon de l'Artolie et participer aux futurs échanges sur cette question.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne **Mme Marie-Claude AGULLANA** et **Mme Annick RIVIERE**.

## **BAIL LOGEMENT COMMUNAL** **N°2015-53**

Le Maire rappelle que le bail du logement communal occupé par Mme BOUEY est arrivé à expiration et qu'il y a lieu de le renouveler.

La locataire souhaitant conserver ce logement, Mme AGULLANA a proposé le renouvellement du bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son approbation.

## **MARCHE TRAVAUX RECONSTRUCTION ATELIERS MUNICIPAUX** **N°2015-54**

M. BERTHEAU communique le compte rendu de la réunion en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au cours de laquelle la commission MAPA a procédé à l'analyse des offres remises lors de la consultation lancée en vue de la reconstruction de l'atelier municipal.

Compte tenu des critères établis dans le règlement de consultation,

1. Note technique
2. Prix des prestations

3. Compétences et références,  
la Commission MAPA a proposé de retenir les offres économiquement les plus avantageuses pour chaque lot, à savoir :

Lots	Entreprises	Montant HT
Lot 1 - Démolition	L'Européenne	15 645.60
Lot 2 - Maçonnerie	L'Européenne	40 991.00
Lot 3 - Charpente, couverture, zinguerie	L'Européenne	22 770.00
Lot 4 - Menuiserie	L'Européenne	8 469.25
Lot 5 - Plâtrerie, isolation	L'Européenne	9 418.00
Lot 6 - Plomberie, chauffage, sanitaire	EPL	19 415.00
Lot 7 - Electricité	L'Européenne	9 280.00
Lot 8 - Carrelage, revêtement sol	L'Européenne	9 945.00
Lot 9 - Peinture	L'Européenne	10 350.00
Montant total		<b>146 283.85 €</b>

Le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient les offres sélectionnées par la commission, ces offres étant les plus économiquement avantageuses.

### **MARCHE MAITRISE D'OEUVRE REHABILITATION CHANTIERS TRAMASSET** **N°2015-55**

Le Maire expose qu'à l'issue de la consultation lancée pour le choix d'un maître d'oeuvre en charge de la restauration des Chantiers Tramasset, 3 offres ont été remises. Après analyse de ces offres, l'une d'elles a semblé répondre au mieux aux exigences du cahier des charges.

Les phases de travaux prédéfinies lors de la précédente étude établissaient une tranche ferme d'un montant de 446 865 € et des tranches conditionnelles de 441 025.00 €, 354 910.00 € et 17 200.00 €, soit un montant total de 1 260 000.00€

M. ARAGUAS présente un historique et un résumé du contenu de cette étude ainsi que des travaux qui ont déjà été réalisés. Il estime que le phasage et le contenu des tranches doit être redéfini. Il estime nécessaire de terminer d'abord la restauration de la grande halle.

Pour envisager la réparation du deuxième chantier, l'aménagement du site, de la berge et des cales, il faudra envisager des financements autres, le chiffrage de l'ensemble de l'opération étant trop important pour les capacités budgétaires de la Commune.

Mme NEITHARDT, Mme GRIMEAU, Mme GALL et M. BERTHEAU jugent anormal d'investir un tel budget pour une opération qui ne concerne que peu de personnes, alors que beaucoup d'autres travaux sont nécessaires dans la commune.

Mme NEITHARDT interroge M. ARAGUAS sur les retours dont la commune peut bénéficier.

M. ARAGUAS indique que l'association emploie 8 salariés qui gèrent, animent et entretiennent le bâtiment.

De plus, il faut prendre en considération les retombées sur le tourisme fluvial et rural. Les Chantiers Tramasset représentent l'image de la commune.

M. DAUPHIN estime pour sa part que l'ampleur et le coût du projet paraissent démesurés par rapport aux capacités budgétaires du Tourne.

Le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur les offres remises par les architectes en vue de la restauration des Chantiers Tramasset.

Mme NEITHARDT, Mme GRIMEAU, Mme GALL estiment qu'il est difficile de prendre

une décision en l'absence d'éléments chiffrés plus précis.

L'ensemble du Conseil Municipal exprime le même avis. Il souhaite réfléchir et pense que le contenu du projet devrait être modifié et revu à la baisse.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **CIRCULATION CHEMIN DE LA COTE**

M. BERTHEAU indique qu'au vu des résultats de l'enquête réalisée auprès des riverains du chemin de la Côte, la circulation se fera dans le sens Bordeaux-Le Tourne (entrée par la RD et sortie par le chemin de Peyroutic).

### **SALLE MOULIN CARREYRE**

M. GRAS signale une défection du système alarme incendie de la salle. Le changement des pièces doit être effectué avant la prochaine location.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Les adjoints

Les conseillers